

Conditions d'accès pour l'ex-Aquitaine

Pour l'ensemble de l'offre de professionnalisation, les coûts pédagogiques et d'organisation sont pris en charge dans le cadre du programme régional de professionnalisation.

Les frais afférents aux déplacements, à la restauration ainsi qu'à l'hébergement sont à la charge de l'employeur.

POUR QUI ?

Tous les professionnels exerçant en Nouvelle-Aquitaine, ayant une activité salariée dans le champ de la formation, de l'orientation, de l'accompagnement, de l'insertion et de l'emploi.

CONDITIONS D'ACCÈS AUX ACTIONS DE FORMATION EX-AQUITAINE

Conditions d'inscription

- Etre salarié(e) d'une structure adhérente à l'Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi Nouvelle-Aquitaine (où ayant adhéré à Aquitaine Cap Métiers en début d'année). L'adhésion permet de bénéficier du programme de professionnalisation pour tous les salariés d'une structure et d'avoir la possibilité d'organiser des manifestations dans les locaux du Centre régional Vincent Merle. [Télécharger le bulletin d'adhésion](#)

Validation de la candidature

- L'**employeur** reçoit un mail pour qu'il puisse valider la participation à la formation du salarié. Il gère de manière totalement dématérialisée, les demandes d'inscription de ses collaborateurs. Il est informé de leur présence effective en formation. Il a une vision globale de l'ensemble des décisions qu'il a prises (accords/refus). Il peut éditer le récapitulatif sur une année de la participation aux actions de professionnalisation de ses salariés.

- Le **prestataire** prend contact avec le candidat pour vérifier l'adéquation entre ses attentes et les objectifs et contenu de la formation, pour pouvoir valider son inscription
- Le **bénéficiaire du programme** peut suivre le cheminement de ses demandes d'inscription en ligne et accéder à l'historique des actions qu'il a suivies.

Gestion des parcours de professionnalisation

- 2 salarié(e)s maximum d'une même structure pourront s'inscrire au sein d'une même action de formation
- Un même salarié peut bénéficier de 3 actions de formation maximum par an.

Désistement de participation

- Tout désistement doit, systématiquement, faire l'objet d'une information auprès du pôle de professionnalisation de l'AROFE Nouvelle-Aquitaine cmf@arofe-na.fr

Toutes les autres actions de professionnalisation : Journées professionnelles, Matinales, Ateliers sont accessibles toute l'année sans limite d'inscription par personne et par structure sans obligation d'adhésion à l'AROFE mais sur inscription en ligne obligatoire.

MODALITÉS D'INSCRIPTION DÉMATÉRIALISÉE à l'ensemble des actions de professionnalisation ex Aquitaine

- Créer un compte professionnel ([lien vers le formulaire](#)).
En cas de problème de création de compte, contacter offre@arofe-na.fr
- Si vous avez déjà un compte, connectez-vous à [l'application Synapse](#)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, contacter cmf@arofe-na.fr

